



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 MARS 2021

Date de la convocation : 05/03/2021

Date d'affichage : 05/03/2021

En exercice : 15

Présents : 11

Pouvoirs : 02

Votants : 13

L'an deux mil vingt et un, le neuf mars, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Marcel-en-Dombes, se sont réunis à la Salle des Fêtes de la Commune en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Dominique PETRONE, Maire de Saint-Marcel-en-Dombes.

Présents :

- Mesdames Patricia ALLOUCHE, Françoise RASTOLL, Annie CALLARMARD, Nadège GEOFFROY, Martine DURET,
- Messieurs Mourad RAHMANI, Ludovic LAFARGE, Yohan BARTHEL, Xavier LANTHEAUME, Éric MERLINO, Thierry DUSSAUGE formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 15 Membres.

Excusé ayant donné procuration :

- Mesdames Martine MARCUCCILLI, Sylvie PEGOURIE

Absentes :

- Mesdames Anne-Hélène MATHIEU, Nadège GEOFFROY

Secrétaire de séance :

- Monsieur Yohan BARTHEL a été élu.

La séance est ouverte à 20h00

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Yohan BARTHEL accepte cette fonction et, est désigné à l'unanimité par le Conseil.

Total 13/15 : quorum atteint.

Raccordement possible de Saint Marcel à Saint André de Corcy en assainissement des eaux usées (projet station d'épuration à Saint André de Corcy)

Tour de table des participants

- Ludovic **LOREAU** (Maire de Saint André de Corcy)
- Pascal **GAGNOLET** (Adjoint Finance de Saint André de Corcy)

- Philippe **POTTIER** (SUEZ)
- Christian **DOCHE** (Ingénieur Conseil, Bureau d'études MONTMASSON)
- Julien **MALFONDET** (Diag assainissement, Bureau d'études PREMESHYD)

Objectif pour ST ANDRE de CORCY, mise en conformité de la station à une échéance 2024
Le projet est prévu pour une capacité nominale de 6000 équivalent/habitants et 2000m3/jour
Les rejets s'effectueront dans le ruisseau la Sereine

Un diagnostic est en cours de la part du bureau d'études PREMESHYD sur la station des eaux usées et le réseau de SAINT MARCEL afin de connaître son état et son avenir selon les nouvelles réglementations

Une étude d'opportunité serait à prévoir à charge de la commune de Saint Marcel, pour déterminer les termes technico économiques du raccordement de notre commune sur le réseau de Saint André de Corcy et sa station d'épuration.

Une décision devra être prise pour la fin 1^{er} semestre 2021 pour ne pas retarder l'avancement des études de la commune de Saint André de Corcy.

1. Approbation de l'APD du logement au-dessus de la mairie

Présentation par l'architecte de l'Avant-Projet Détaillé (APD).

Coût estimatif des travaux figé à 108 392HT ou 130070.40€ TTC

Objectif de démarrage des travaux toujours juin 2021

Pas de permis de construire, pas de modification d'usage ni de travaux de façades.

Commission de travaux du 2 avril, validation du dossier PRO et du DCE (dossier des consultations des entreprises) environ 3 semaines de consultation,

En attente de retour, attribution de la subvention demandée à la Région.

Nouveau montant de la Maîtrise d'œuvre suite à l'évolution du projet de 15551.75€ HT

Avenant n°1 pour la baisse de rémunération

Un commentaire a été formulé par Monsieur Thierry DUSSAUGE sur le coût du projet de 130070€ TTC pour 81.6m².

Monsieur Ludovic LAFARGE indique que le coût du projet s'explique par la rénovation et la lourdeur liée à un projet fait par une commune. Sur demande de Madame Annie CALLAMARD, Monsieur Yohan BARTHEL confirme que le coût est raisonnable

Vote 1 abstention Monsieur Eric MERLINO / 2 contres Monsieur Thierry DUSSAUGE et Madame Martine MARCUCCILLI / 10 pour

2. Approbation du Compte-Rendu de la Séance du 2 Février 2021

- 2 votes contre à mettre à la place de 2 abstentions

- Lecture par Monsieur Thierry DUSSAUGE des remarques sur la position du kiosque :

1°) pas de réponse à ma question : si la boulangerie n'était pas la soeur de Mme ALLOUCHE est-ce que la précipitation de déplacer ce kiosque serait la même ?

Il a été dit que le kiosque se trouvait juste devant l'entrée de la boulangerie ce qui avait un impact sur l'activité de la boulangerie et que celle-ci n'était plus visible de la RD 83 : cela n'est pas mentionné sur le compte rendu du 2 février 2021

2°) de mémoire, je n'ai pas dit : "si le kiosque gêne à cet emplacement" mais simplement demander s'il était possible d'inverser l'entrée et la sortie de la boulangerie, ce à quoi Mme ALLOUCHE a répondu sur

un ton très agressif : "je ne vais pas à la boulangerie donc je ne réponds pas" : cette réponse de Mme ALLOUCHE n'est pas mentionnée sur le compte rendu du 2 février 2021, merci de faire le nécessaire.

Loyer des commerces, ils ne sont pas en rapport avec les surfaces, informations demandées concernant ces surfaces.

- Faire en sorte que les comptes-rendus soient plus lisibles à l'affichage.

Vote 2 contre Monsieur Thierry DUSSAUGE et Madame Martine MARCUCCILLI / 11 pour

3. Approbation du Compte-Rendu de la Séance du 9 Février 2021

Vote 2 contre Monsieur Thierry DUSSAUGE et Madame Martine MARCUCCILLI / 11 pour

4. Convention pour prise en charge et gestion des colonies de chats errants

100€ttc pour un chat mâle / 125€ttc pour un chat femelle

Capture et stérilisation à la charge de la commune

Vote 4 abstentions Messieurs Thierry DUSSAUGE, Yohan BARTHEL, Eric MERLINO et Madame Martine MARCUCCILLI / 9 pour

5. Ecole numérique

Investissement de 14777€ttc pour l'achat du matériel avec 9800€ de subvention compris coût d'installation WIFI

1856€ttc de services pour 870€ de subvention

Soit un coût à charge pour la commune de 5963€ttc hors récupération TVA

Coût total à la commune de 4969€ après récupération de la TVA

Un firewall est prévu, une question a été posée pour la nécessité ou pas d'un contrôleur

Utilisation exclusive avec les enseignants

Pc portables prévus pour déplacer les postes de classes en classes

Vote pour donner pouvoir au maire à signer la convention

Vote 3 abstentions Messieurs Thierry DUSSAUGE, Madame Martine MARCUCCILLI et Annie CALLAMARD / 10 pour

6. Vote pour l'étude d'opportunité du projet de mutualisation des réseaux d'assainissement eaux usées

7897 ttc pour l'étude d'opportunité

Un avis a été donné quant à la précipitation du lancement du projet

Report de la décision au prochain conseil afin de prendre le temps de lire le devis de cette étude d'opportunité présenté par Monsieur DOCHE du Cabinet MONTMASSON qui sera transmis aux élus.

7. Informations au conseil

Transmettre l'arrêté sur les chiens errants et réaliser un affichage

Rencontre du Maire avec le conseil départemental, des travaux vont être effectués sur la RD1083

- Potentiel dépense de mise à niveau d'avaloirs (450€ /unité)
- Boucle de feu qui seront à reprendre (env 2x500€)
- Travaux été 2021

Le casier des producteurs, dépense 700€HT pour la fondation, et 350€ HT pour le déplacement

1ere tranche école, étanchéité à l'air des prises et des luminaires réalisés, DGD à réaliser par la suite

Consultation de la 2ème tranche va être lancée

Avocat procédure 360€ TTC pris en charge par la commune et 1200€ payé par l'assureur Groupama pour le contentieux Mairie/Monsieur Thierry DUSSAUGE

Recrutement secrétaire mairie, 10 candidatures reçues, 4 entretiens effectués / 1 personne choisie, possible arrivée début mai

Il a été évoqué le fleurissement, l'entretien et l'état de certains bacs à fleurs qui servent de poubelle.

Les subventions ont été payées aux associations

Les loyers ont bien été envoyés

Levée de séance à 23h29

Le Maire,

Dominique PETRONE



Le Secrétaire de Séance,

Yohan BARTHELEMY

